



Inexistence de Compteur électrique pour l'achat d'une maison

Par **tatachef**, le **07/11/2015** à **23:09**

Bonjour,

Mon fils veut acheter une maison mitoyenne. Il s'agit d'une maison divisée en 3 lots.

Il n'y a pas de compteur électrique ni de compteur d'eau pour le lot qu'il envisage d'acheter. Cette maison est vide, 4 murs, étage et toiture. L'électricité est non conforme, rapport de fin 2012 du 1er propriétaire. Rien a été fait depuis en matière d'électricité. Juste un rapport "de l'état de l'installation intérieure de l'électricité" qui dit : anomalies entre autres absence de terre, matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage, des conducteurs non protégés mécaniquement. Recommandations : il est conseillé de faire réaliser dans les meilleurs délais les travaux permettant de lever au moins les anomalies relevées.

IL MANQUE 4 PAGES DU RAPPORT.

Que peut il faire ? peut il exiger au vendeur de faire installer un compteur électrique et eau aussi. Rien d'indiqué sur l'eau sur le sous seing signé chez le notaire. Merci pour vos réponses.

Par **moisse**, le **08/11/2015** à **08:57**

Bonjour,

[citation] une maison mitoyenne[/citation]

Cette maison n'est en rien mitoyenne, ou blanche ou verte.

[citation] Que peut il faire [/citation]

A mon avis, se sauver.

[citation] peut il exiger au vendeur de faire installer un compteur électrique et eau aussi.

[/citation]

Non.

Il peut prendre ces travaux à sa charge, négocier le prix d'achat ou laisser tomber s'il est encore temps.